

## **CONTEXTE – LA PRÉVENTION DU SUICIDE**

**De façon continue pour Anciens Combattants Canada : Collaborer avec la Défense nationale en vue d'élaborer une Stratégie conjointe de prévention du suicide chez le personnel des Forces armées canadiennes et les vétérans.**

- Le 5 octobre 2017, le ministre de la Défense nationale, l'ancien ministre des Anciens Combattants et le chef d'état-major de la défense ont annoncé une Stratégie conjointe de prévention du suicide qui vise à comprendre, à traiter et à atténuer les risques de suicide dans l'ensemble de la communauté des militaires et des vétérans.
- La Stratégie représente une nouvelle approche globale à l'échelle des Forces armées canadiennes et d'Anciens Combattants Canada en matière de prévention du suicide. Elle combine des efforts qui sont menés au chapitre de l'éducation, des communications, des initiatives de soutien, de la santé mentale et des soins de santé. Même s'il est impossible de prévenir tous les suicides, des mesures significatives peuvent être prises pour réduire les facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection en ce qui a trait aux suicides chez les vétérans.
- Dans cette optique, la Stratégie conjointe de prévention du suicide cerne sept axes d'efforts et plus de 158 mesures de suivi entre les deux ministères, y compris la création d'un Groupe de travail sur la transition harmonieuse, pour assurer une approche coordonnée pendant la transition de la vie militaire à la vie civile.
- La Stratégie s'harmonise avec le Cadre fédéral de prévention du suicide, se fonde sur le récent rapport du comité d'expert des Forces armées canadiennes sur la prévention du suicide et mise sur les dernières recherches à ce sujet.
- Enfin, la Stratégie porte sur les différents aspects du bien-être (social, financier, professionnel, santé et logement). Cette approche est importante étant donné que le **Rapport de 2017 sur la mortalité par suicide dans les Forces armées canadiennes (1995 à 2016)** révèle que 85 % des hommes de la Force régulière qui se sont suicidés souffraient d'au moins un facteur de stress professionnel ou familial. Ces facteurs de stress comprenaient l'échec d'une relation conjugale, le suicide ou le décès d'un ami ou d'un membre de la famille, la maladie d'un membre de la famille ou un problème de santé personnel, des dettes, des problèmes professionnels ou juridiques.
- Par ailleurs, l'**Étude sur la mortalité par suicide chez les vétérans** publiée récemment en 2017, **qui rend compte des suicides chez les vétérans canadiens au cours d'une période de 37 ans (1976 à 2012)**, révèle que les vétérans de sexe masculin sont 1,4 fois plus à risque de mourir par suicide que les hommes dans l'ensemble de la population canadienne, et que ce sont les jeunes hommes qui sont le plus à risque. Quant aux vétérans de sexe féminin, elles sont 1,8

fois plus à risque de mourir par suicide comparativement aux femmes dans l'ensemble de la population canadienne.

- Des analyses plus approfondies de ces données sont en cours. Entre-temps, le plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide d'Anciens Combattants Canada a été adaptée pour s'assurer de porter une attention particulière au problème du suicide chez les vétérans de sexe féminin, tandis que d'autres mesures seront mises en place en fonction des nouvelles données fournies par cette étude.
- Le Ministère est fermement résolu à tout mettre en œuvre pour prévenir le suicide chez les vétérans canadiens qui ont fait tant de sacrifices pour servir leur pays.
- Le plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide d'Anciens Combattants Canada prévoit 63 mesures de suivi, dont 17 ont été entièrement réalisées.